



Mars 2019



*Les travailleuses du CPE
Les enfants de l'Avenir
qui sont présentement
en négociation locale
avec leur employeur qui
fait partie de l'APNCPE.*

LES NÉGOCIATIONS

Les travailleuses des CPE suivants sont présentement en négociation, d'autres doivent voter l'entente de principe et procéder à la signature :

- AMBCAL; - Amis de Promis; - Boisé Vimont / La bonne idée; - Centre-Ville;
- Funville; - Ile des sœurs; - Ki-Ri; - Petit coin de poucet; - P'tits soleils
de Ste-Dorothée - Rosamie;
- Table des 5 (Lafontaine, Mon Univers, Rhéa, Trotinettes, Les Petits travailleurs).

D'autre part, certaines équipes ont voté des mandats de mobilisation.

L'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

La définition du titre d'emploi d'éducatrice spécialisée fait désormais partie de nos conventions collectives. En effet, après de multiples discussions sur le sujet à la table nationale, les parties en sont venues à un accord sur la description des tâches de celles-ci, de même que sur les conditions d'obtention pour accéder au poste. Afin de faire la transition entre ce qui existait auparavant et l'application du titre d'emploi, nous travaillons présentement sur un outil qui permettra d'analyser le tout pour se conformer à la définition du ministère. Prochainement, nous vous ferons parvenir la définition qui fait maintenant partie intégrante de l'annexe A des conventions collectives, et ce, pour les CPE qui ont intégré les clauses négociées au volet national.

Dans les semaines à venir, le syndicat vous fera parvenir un sondage pour nous aider à dresser un portrait du nombre d'éducatrices spécialisées dans chacun de vos CPE, de même que des enfants à besoins particuliers qui fréquentent celui-ci.

LES MATERNELLES 4 ANS

Lors de son élection, le gouvernement Legault en a fait sa promesse phare, et ce, sans en mesurer les impacts réels sur les enfants, les RSG, les CPE et le milieu scolaire. Au cours des derniers mois, le premier ministre a été des plus méprisants envers notre profession en martelant sans cesse le même discours, soit que nous n'étions que des *Techniciennes de garde*. Alors que tant le milieu scolaire que les CPE subissent coupure par-dessus coupure depuis des années, on les accuse de ne pas pouvoir remplir leur mission éducative. On les compare à une hypothétique solution miracle sans aucune justification scientifique alors que ce dont les éducatrices et surtout les enfants ont besoin, c'est de ressources pour faire fonctionner le réseau. Nous ne laisserons pas le

gouvernement Legault détruire ce joyau québécois qu'est le réseau des CPE. La CSN prépare actuellement une campagne de promotion et de sensibilisation sur les services de garde éducatifs. Nous vous invitons à rester à l'affût de notre page Facebook pour les informations et événements à venir.

LES NORMES DU TRAVAIL

La Commission des normes du Travail a pour mission de garantir des droits minimaux aux travailleuses et travailleurs non syndiqués. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il y a eu cinq changements aux Normes du travail concernant :

- les semaines de vacances;
- le harcèlement psychologique;
- le paiement par le transfert bancaire;
- les congés en cas de décès d'un proche;
- les congés pour obligations familiales.

Les dispositions de la loi sur les normes étant déjà incluses dans nos conventions collectives, ces bonifications s'appliquent également à nos conventions. Toutefois, certains Employeurs semblent avoir une interprétation très personnelle de ces changements et ne reconnaissent pas les nouveaux changements législatifs.

La loi sur les normes du travail prévoit actuellement la rémunération des deux premiers jours de congé pour obligation familiale. Par souci de protection de vos droits, si vous faites une demande de congé pour obligations familiales et que l'employeur ne veut pas le rémunérer ou vous oblige à prendre un congé maladie/personnel, vous devez en informer la vice-présidente aux griefs qui s'occupe de votre CPE rapidement, afin que celle-ci dépose un grief qui contestera le fait que l'employeur ne respecte pas la loi sur les normes du travail.

Le syndicat régional est actuellement en attente de validation auprès du service juridique de la CSN quant à cet aspect de la loi. Nous vous tiendrons informées des développements.

IMPACT DES JOURNÉES DE GRÈVE SUR LES CONGÉS DE MALADIE/PERSONNELS 2010 - 2019 ET SUR LES VACANCES 2019 - 2020

Plusieurs travailleuses ont téléphoné au syndicat pour nous informer que certains employeurs qui font partie de l'APNCPE coupent les congés de maladie 2018-2019 et les vacances 2019-2020 au prorata du nombre de jours de grève (12) effectués dans le cadre de la négociation, et ce, par soi-disant souci d'équité pour les travailleuses à temps partiel et occasionnel. En effet, bien que les parties aient signé un protocole de retour au travail, afin d'éviter aux travailleuses de subir des représailles suite à l'exercice de leur droit de grève, il semblerait que l'APNCPE revient sur sa parole.

Par ailleurs, dès que vous êtes au courant d'une telle pratique, demandez à votre déléguée de téléphoner rapidement à la vice-présidente aux griefs qui s'occupe de votre CPE afin qu'elle effectue les démarches nécessaires pour déposer les griefs qui s'imposent.

LES SOIRÉES THÉMATIQUES

Encore une fois, cette année, une soirée thématique sur le harcèlement psychologique aura lieu le mardi 28 mai 2019, en soirée, à la CSN. C'est l'occasion d'apprendre à reconnaître les manifestations du harcèlement psychologique dans vos milieux de travail et de mieux s'outiller pour tenter d'intervenir avant que la situation ne s'envenime davantage. Soyez alertes, la convocation suivra bientôt !

Les soirées de Pierre en santé et sécurité au travail se poursuivent selon vos demandes. Selon les commentaires des membres, elles sont très populaires et appréciées.

Le 8 mars a eu lieu la journée des femmes. Les CPE sont des milieux de travail composés à 97% de femmes. Cette journée a encore sa raison d'être en 2019, car trop d'injustices sont subies encore dans les milieux de travail occupés par les femmes.

Solidarité, travailleuses de Mtl-Laval !

Carole Leroux, présidente STCP EML-CSN

